

Marcel Valière

Fractions et tendances

(mai 1948)

Publié dans *L'Ecole émancipée* du 9 mai 1948. Source : Site [Ensemble](#).

Au cours de la réunion du Bureau national du 14 avril, nos camarades staliniens soucieux d'appliquer la motion Bonissel-Valière, et notamment le paragraphe condamnant le noyautage des organisations syndicales par des groupements extérieurs présentèrent un texte.

- Quoi, allez-vous dire, ces noyauteurs patentés du mouvement syndical, ces spécialistes de la "colonisation" renoncent donc à leur travail fractionnel ? Sans doute condamnent-ils ces amicales d'instituteurs communistes fondées après la Libération, ce bulletin édité par le P.C.F. et destiné aux instituteurs communistes dont un exemplaire anima les débats d'un Conseil national, ces réunions du Cher, des Ardennes et d'ailleurs où des enseignants convoqués par le P.C. recevaient d'un militant syndicalo-politique des directives pour l'activité à mener au sein du S.N., cette fameuse circulaire de la Fédération communiste de Seine-et-Oise qui eut l'heur d'agiter notre dernier congrès ?
- Vous n'y êtes pas du tout, et vous allez très loin dans la voie des illusions. Non, la motion de ces camarades après avoir mis en cause les groupes socialistes d'entreprise demandait la dissolution des Amis de l'Ecole émancipée. La plaisanterie est bien bonne.

Nous nous occuperons ici, et pour cause uniquement des Amis de l'E.E.

Les assimiler à une entreprise extérieure de noyautage est à la fois une erreur et un acte de mauvaise foi. Car, de notoriété publique, les Amis de l'E.E. ne constituent pas un groupement extérieur au mouvement syndical universitaire, ils ne sont pas une fraction politique, mais une fraction syndicale.

Précisons sans plus tarder que les Amis de l'E.E. n'ont jamais cherché, par habileté tactique, à nier leur existence ou leur activité. Pendant tous les pourparlers de fusion d'octobre à décembre 1935, menés entre les responsables du S.N. et ceux de la Fédération unitaire, au cours du congrès de fusion de Noël 1935, j'ai précisé publiquement à maintes reprises que la liberté de tendance était pour nous indiscutable et que nous n'y renoncerions à aucun prix. Elle ne nous a pas été déniée.

Comment aurait-elle pu l'être d'ailleurs ? Une tendance syndicale est un groupe de syndiqués d'accord sur un certain nombre d'idées générales, de principes syndicalistes, qui ont une conception identique des buts et des moyens d'actions du mouvement syndical et qui, dans le cadre de la démocratie syndicale, coordonnent leurs efforts pour diffuser leurs points de vue. Aucune "discipline" formelle ne les lie, aucune contrainte ne pèse sur eux. Ils se déterminent librement en tant que syndicalistes et ne reçoivent aucune directive, aucun mot d'ordre d'un parti ou d'une secte philosophique pour les faire triompher dans le syndicat.

La fraction est tout autre chose. Elle est l'organisme qu'un parti politique ou une secte philosophique installe dans un syndicat. Les membres sont liés par la discipline du groupement extérieur, ils sont les exécuteurs des volontés de ce dernier. Les mots d'ordre qu'ils défendent dans l'organisation syndicale ont été élaborés au sein du parti ou de la secte. Le fonctionnement de ces fractions porte atteinte au libre jeu de la démocratie syndicale et l'on comprend que le congrès du S.N. interdise ce système de noyautage et que nous ayons donné notre approbation sans réserve à ce paragraphe de la motion d'orientation.

Inutile de dire que la manœuvre tentée au Bureau national par les amis de Delanoue a lamentablement échoué. La malice était vraiment trop grande et la ficelle un peu grosse. Il y a des confusions volontaires que nous ne laisserons pas s'établir. Que nos amis y veillent avec soin.

(cf. cahier rouge p. 60)